

Les hôpitaux de Mayotte et de La Réunion travaillent à leur rapprochement dans un GHT

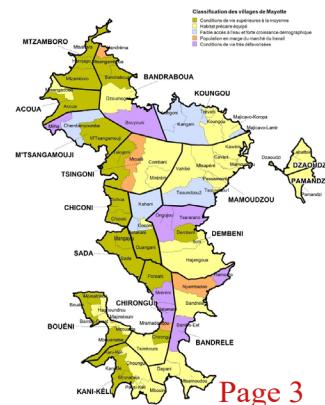


Le Groupement hospitalier de territoire qui devra être approuvé par l'Agence Régionale de santé, est destiné à rapprocher deux établissements d'un même territoire. La difficulté et d'élaborer un projet médical partagé entre le CHM de Mayotte et le CHU de La Réunion. Ils ont déjà commencé à travailler.

Page 2

Parlement

Le Fonds de solidarité pour les départements en grande difficulté exclut Mayotte



Page 3

Finances

L'amendement Aboubacar sur les finances sème des graines de révolte à Mayotte



Page 4



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Santé

Les hôpitaux de Mayotte et de La Réunion travaillent à leur rapprochement dans un GHT



Etienne Morel, le directeur du CHM et Mohamed Ahmed Abdou, président de la Commission médicale d'établissement (CME)

Le Groupement hospitalier de territoire qui devra être approuvé par l'Agence Régionale de santé, est destiné à rapprocher deux établissements d'un même territoire. La difficulté et d'élaborer un projet médical partagé entre le CHM de Mayotte et le CHU de La Réunion. Ils ont déjà commencé à y travailler.

Pour la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine, la création des groupements hospitaliers de territoire (GHT) procède d'une double volonté. D'une part, que se dégage une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun à deux établissements de santé d'un même territoire, et ensuite, qu'ils « gèrent ensemble certaines fonc-

tions transversales » comme les systèmes d'information, les achats, les plans de formation, selon une lettre de mission rédigée en novembre 2014.

Des consignes qui fleurent bon la mutualisation de moyens chère à un contexte national d'économie budgétaire. Mais elles incitent avant tout à rationnaliser des prises en charge des malades, qui n'ont pas d'autre cadre que l'Agence régionale de Santé, de l'Océan indien pour notre région.

Des partenariats existent déjà entre La Réunion et Mayotte, « comme en gynécologie obstétrique, sur la médecine d'urgence, qui débouchent sur des assistances partagées, comme nous le décline le docteur Ahmed Abdou, pré-

sident de la Commission Médicale d'Etablissement du CHM de Mayotte. « Ces conventions pourront être valorisées dans le GHT », explique Issa Issa Abdou, le 4ème vice-président du département, qui a participé hier à La Réunion aux premières démarches entre le CHM et le CHU.

Rendre attractif le CHM de Mayotte

Car beaucoup est encore à faire, comme le précise le médecin : « nous devons développer la chirurgie infantile, la neurologie, autant de domaines qui font défaut à Mayotte. » Des professionnels du CHU de La Réunion interviennent déjà sur notre territoire, « mais en les intégrant dans le GHT, cela va permettre de mettre des moyens autour de leur venues, et d'éviter des périodes d'éventuelles ruptures où les besoins ne sont pas satisfaits. »

Il faut aussi tendre vers le développement des activités à Mayotte, « rendre le CHM attractif notamment par l'extension du plateau technique », et on le sait de blocs opératoires, qui dépendent aussi d'une volonté de l'Etat, « mais le GHT pourra peser dans la balance », assure le docteur Ahmed Abdou.

La télé-médecine pourra également être portée par la structure partagée : « nous devons décliner les besoins forts de Mayotte et de La Réunion, mettre en place un projet médical partagé, et proposer ce Groupement Hospitalier avec une date butoir du 1er juillet 2016. »

Anne Perzo-Lafond

Parlement

Le Fonds de solidarité pour les départements en grande difficulté exclut Mayotte



La position de Mayotte défendue par Ibrahim Aboubacar

Un fonds de solidarité de 50 millions d'euros vient d'être voté par les députés pour les départements les plus en difficulté. Mayotte n'en fait étonnamment pas partie, parce que ne remplissant pas tous les critères... Ce qu'a tenté de contrer le député Ibrahim Aboubacar en séance la nuit dernière.

Dans le cadre du projet loi de finances rectificative 2015, les députés se sont prononcés en faveur d'un amendement du gouvernement créant un fonds de soutien de 50 millions d'euros pour plusieurs départements où « la situation financière peut être qualifiée de tendue ». Une dizaine de départements sont concernés : le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne, la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise, le Gard, le Cher, la Guyane, la

Martinique ou La Réunion, selon la rapporteure générale du Budget Valérie Rabault.

Les départements doivent répondre à deux critères pour être éligibles : le taux d'épargne brute* doit être inférieur ou égal à 7,5% en 2014, et le rapport entre le montant des dépenses sociales et le montant des dépenses de fonctionnement doit être supérieur ou égal à la moyenne nationale. C'est ce dernier point qui exclut Mayotte.

Trahi par son RSA

Et pour une raison simple : le montant des dépenses sociales est calqué, notamment, sur le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) attribué par les départements au 31 décembre 2013. Or, comme le faisait remar-

quer le député Ibrahim Aboubacar lors de son intervention nocturne à l'Assemblée nationale, « Mayotte est dans un dispositif institutionnel transitoire qui chiffrait le RSA à 25% de la valeur nationale l'année dernière, et 50% cette année. » Un montant qui n'avait pas motivé les potentiels bénéficiaires qui ne s'étaient pas fait connaître.

La position de Mayotte défendue par Ibrahim Aboubacar

Par contre cette année, on assiste à une montée en puissance, comme le notait le député qui souligne que « le nombre d'attributaires est en croissance », dans un département qui « aurait bien besoin d'accompagnement comme la Guyane ou comme La Réunion. »

Contacté par le JDM, Ibrahim Aboubacar indique ne pas perdre espoir : « Je continuerai à travailler avec le gouvernement là-dessus dans les jours qui viennent d'autant que Christian Eckert, secrétaire d'état au budget s'est montré ouvert dans la réponse qu'il m'a faite, et que j'ai saisi le ministère des Outre-mer sur ce sujet dès 2 heures du matin à la fin de la séance à l'Assemblée. »

Anne Perzo-Lafond



Finances

L'amendement Aboubacar sur les finances sème des graines de révolte à Mayotte



L'octroi de mer issu de la marchandise importée

Il ne serait pas exagéré de dire que l'amendement du député Ibrahim Aboubacar sur les finances des collectivités locales fait l'unanimité contre lui. Dans un contexte de difficultés budgétaires du département et des communes, où le département attend beaucoup des négociations avec le gouvernement.

Comme nous l'avions écrit lorsqu'il a été rendu public le 26 novembre, le texte proposé par Ibrahim Aboubacar n'habille réellement ni Pierre ni Paul, c'est à dire ni le conseil départemental, ni les communes. Bien qu'il veuille tendre vers le modèle de financement à la guyanaise et aider les communes. De quoi s'agit-il ?

L'ordonnance du 19 septembre 2013 réformait la répartition de la recette de la taxe d'Octroi de mer entre les communes et le conseil départemental de Mayotte, qui en était auparavant l'unique bénéficiaire. Dans les autres Départements

d'Outre-mer, les communes perçoivent la totalité du produit de l'octroi de mer. Seule la Guyane connaît une situation comparable à Mayotte.

Afin de se rapprocher de la norme, et de permettre aux communes de bénéficier plus largement de l'octroi de mer, le député Ibrahim Aboubacar propose dans son amendement de plafonner la part de l'octroi de mer alloué au département à 24 millions d'euros, le niveau atteint lors de l'exercice 2014 : « De la sorte, la croissance du produit de l'octroi de mer sous l'effet de la progression de l'économie mahoraise profitera exclusivement aux Communes », explique le député lors de son intervention cette nuit à l'Assemblée Nationale, qui a adopté son amendement.

Une décision qui passe mal à Mayotte. Et pour cause, il coupe l'herbe sous les pieds des présidents de l'association des maires et du département, qui étaient tous les deux en pourparlers avec le

ministère des Outre-mer et Bercy pour réviser un système hors la loi.

« Nous perpétuons une inégalité dont la Guyane est en train de sortir ! », s'exclame le président de l'Association des maires Saïd Omar Oili, hostile à l'amendement. Un montant de 24 millions d'euros qu'il estime devoir revenir dans son intégralité aux communes, alors que l'Etat devrait abonder le budget du département. A titre d'exemple à La Réunion, sur un budget de 1,5 million d'euros, 60% sont des dotations Etat. « Cet amendement fait faire des économies à l'Etat », critique-t-il, rejoignant notre analyse.

5 millions d'euros d'octroi de mer supplémentaires

Ibrahim Aboubacar a replacé cette nuit malgré tout le gouvernement devant ses responsabilités, rappelant qu'un bilan du nouveau dispositif fiscal devait être dressé en 2014, « il tarde à venir, (...) il est prévu pour le début de l'année 2016, notamment à la suite du prochain Rapport de la Cour des Comptes qui s'annonce sévère. »

Surtout que le montant supplémentaire de l'exercice 2015 est connu : l'octroi de mer va dégager 5 millions d'euros supplémentaires cette année, « mais partagé en 17 communes, c'est rien du tout ! », remarque Saïd Omar Oili.

Compliqué d'obtenir une réaction des élus du département qui ont l'air de découvrir l'amendement. Et pour cause, selon eux Ibrahim Aboubacar ne les a pas informés de sa proposition, et ils avaient découvert l'existence de l'amendement dans nos colonnes. « Nous prenons acte donc », s'explique le DGS Jean-Pierre Salinières qui apprend

l'adoption de l'amendement par notre appel, et alors même qu'un travail est en cours sur le sujet, « nous comptions voter le 10 décembre un projet de répartition de l'octroi de mer à proposer à l'Etat. » Un schéma inspiré de la Guyane, mais sans plafonnement.

Dans l'incapacité de recouvrir les taxes d'habitation et foncière à hauteur des sommes avancées par les services fiscaux, pour des problèmes d'adressage ou de cadastre, les communes, en difficulté financière, ont été obligées, pour certaines par le préfet, d'augmenter les taux, triplant parfois le montant d'une imposition devenue ingérable pour les ménages.

Deux d'entre elles, Sada et Dzaoudzi, ont déposé plainte au tribunal administratif : « L'égalité des citoyens devant l'impôt est un des fondements de la République. Or Mayotte se voit contrainte de payer une base locative fiscale de 2013 quand elle date de 1970 partout ailleurs. C'est une rupture d'égalité », déclare Saïd Omar Oili, qui a été en justice pour sa commune Dzaoudzi, et non au titre de président de l'association des maires, « mes pairs n'ont pas voulu suivre. »

Un amendement qui pourrait bien couter cher : les présidents du conseil départemental et de l'Association des maires reçoivent la semaine prochaine l'Intersyndicale du social « pour la soutenir dans ses revendications légitimes », indique leur courrier. Des notables mahorais qui pourraient donc venir grossir dans la rue les rangs d'une population qui ne supporte plus les injustices et qui ressent un sentiment d'impuissance pour les faire remonter.

Anne Perzo-Lafond

Santé

La gratuité des soins : « Il n'y aura pas plus d'afflux », selon Etienne Morel



Le hall d'admission des patients au CHM

Une note de service émise par le directeur du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM), rend les soins gratuits pour tous depuis fin novembre à Mayotte. L'établissement se met ainsi en règle avec la loi. Mais l'Etat doit mettre les moyens pour rendre vivable pour tous la générosité de son système de santé.

Jusqu'à présent, et officiellement, les femmes enceintes en situation irrégulière sur le territoire devaient s'acquitter d'une somme de 300 euros pour pouvoir accoucher au CHM. La Défenseure des droits des enfants, missionnée par Jacques

Toubon, avait dénoncé cette entorse à l'ordonnance du 31 mai 2012 qui garantit la gratuité des soins en France.

En réalité, les étrangers en situation irrégulière bénéficient en métropole de l'Aide médicale d'état (AME), qui ne s'applique pas à Mayotte. Aucun gouvernement n'a souhaité la transposer par crainte d'appel d'air de migrants en provenance d'Anjouan et des autres îles des Comores.

Prés de 9.000 accouchements cette année

En se pliant à la loi, Etienne Morel, le directeur du CHM, que

nous avons contacté, se dit soulagé : « Je n'étais pas à l'aise, nous étions régulièrement pointés du doigt par différentes associations. De plus, cela créait des tensions permanentes au niveau des entrées de l'établissement.

» Il ne craint pas pour autant un afflux de femmes enceintes : « Cela ne changera rien. Nous avons déjà depuis septembre 2014 une augmentation régulière des naissances, qui vont atteindre le record de 9.000 accouchements en 2015. »

Ce n'est pour lui qu'un vase communiquant de financements : « Peu de femmes enceintes payaient en réalité. Nous allons perdre environ 300.000 euros de recettes sur 1,2 million versé par l'Agence régionale de Santé. Qui devra juste compenser la différence. »

L'ARS, donc l'Etat, qui, s'il impose un accueil non différencié des malades, doit en principe mettre les moyens qui vont avec, sous peine d'exclure un peu plus une population dont la majorité vit sous le seuil de pauvreté et qui a de plus en plus de mal à accéder aux services publics engorgés par le flux migratoire.

Etienne Morel semble optimiste à ce sujet, « on nous a promis des moyens supplémentaires, nous sommes écoutés par l'ARS. »

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Social

Débrayage à la DEAL pour un affront public



Débrayage d'une partie du personnel de la DEAL

Pendant une heure ce mardi matin, les agents de la DEAL, la Direction de l'Environnement et du Logement de Mayotte, sont sortis de leurs bureaux pour exprimer ce qu'ils appellent un « malaise », « vous voyez, il n'y a que des noirs, les blancs ne sont pas là ! », le ton est donné par Hamidou Madi M'colo, délégué syndical FO.

Qui nous explique la situation : dans le cadre d'une suspicion de détournement de produits ménagers, « vendredi dernier, un agent s'est vu interdire de reprendre les courses qu'il avait déposé à la DEAL, par son chef adjoint au Service des moyens généraux. » Il a du produire son ticket de caisse, un affront en public qui n'est pas passé, « nous demandons des excuses, surtout que ce n'est pas la première fois dans ce service. »

Une intersyndicale FSU-CGT-

UPCAS-FO s'est donc formée et a rencontré la direction hier, « qui a reconnu l'incident et sa maladresse. » A la connaissance d'Hamidou Madi M'colo, aucun produit ne disparaît, « les agents sont bien payés ici, intégrés et indexés », alors qu'un autre agent souligne que « de toute façon, il y a des procédures dans ce cas. »

Deux poids, deux mesures

Daniel Courtin, le directeur de la DEAL, est allé à leur rencontre pendant leur mouvement. Il nous a reçu dans son bureau, expliquant comprendre leur mouvement, « qui est l'expression d'une frustration des agents mahorais. » En effet, dehors, plusieurs d'entre eux comparent la suspicion de vols bénins avec l'affaire Renaudin, du nom de l'ancienne secrétaire générale de la DEAL accusée d'avoir perçue indument plusieurs primes de dizaines

de milliers d'euros.

« Je suis contre toute forme de discrimination et de stigmatisation », rajoute Daniel Courtin, qui considère que « si quelqu'un de la chaîne d'encadrement a une remarque à formuler, elle ne doit pas se faire publiquement. Nous allons traiter ce point », affirme-t-il.

Il signale en outre que la place de l'agent mahorais sera élargie dans le cadre du réexamen en cours du projet de service, « qui donnera lieu la semaine prochaine à un séminaire avec l'élaboration de plans de qualification. »

Anne Perzo-Lafond

Energie

Coupure matinale d'électricité au nord de l'île: les causes



Centrale EDM de Longoni

Il faisait déjà jour : une coupure d'électricité a touché le nord de Mayotte ce mardi vers 5h30. Elle aura duré une heure et demi au maximum en fonction des zones. Les services d'Électricité de Mayotte finissent de recueillir les éléments, mais évoquent un incident à la centrale électrique de Longoni qui a entraîné le délestage de plusieurs départs Haute Tension :

« Cette manœuvre a permis de

protéger le réseau et d'éviter une coupure générale, l'objectif étant de préserver le maximum de clients, conformément aux actions entreprises en 2015 par EDM pour améliorer la qualité de fourniture à nos clients.

Toutes les équipes mobilisées ont permis de rétablir le dernier client à 7h.

Par ailleurs nous rappelons qu'en cas de coupure, il faut considérer votre installation comme étant sous tension, le courant pouvant être rétabli à tout moment. Il est aussi préférable de ne pas laisser brancher les appareils les plus sensibles (téléviseurs LCD par exemple).

EDM remercie l'ensemble de la population mahoraise pour sa compréhension et s'excuse pour ces désagréments. »

Fonds européens

« 40% des marchés publics présentent des erreurs »

Le sous-préfet en charge des affaires régionales, Alain Faudon, a réuni l'ensemble des représentants des collectivités territoriales de Mayotte : Conseil Départemental, Communes et syndicats intercommunaux le mardi 24 novembre à une action de sensibilisation sur les marchés publics au Centre Universitaire de Dembéri. Alain Faudon, «une image positive»

En effet, la cour des comptes européennes dans son rapport souligne que 40 % des marchés publics présentent des erreurs dont l'importance peut se traduire par un dégagement partiel ou total des subventions Européennes. La commission Européenne s'est

donc attachée à sensibiliser les futurs porteurs de projets publics à respecter les procédures de la commande publique avec la plus grande rigueur.

Cet échange fut l'occasion pour les services de l'État (DEAL, DIECCTE et DRFIP) qui animaient la réunion de souligner les irrégularités auxquelles ils sont confrontés au quotidien dans les marchés publics.

Selon un communiqué de la préfecture, « En est ressorti, un certain nombre de questionnements sur les marchés publics et le débat fut riche permettant ainsi de préciser certains points de procédure qui n'avaient pas été complètement assimilés. Les différents acteurs ont pu confronter leurs points de vue et partager le souci du respect des documents réglementaires avec la volonté de répondre aux exigences Européennes. »

Pour clôturer la séance, le SGAR a rappelé aux participants que les services de l'État restaient à leur disposition afin de répondre à leurs interrogations futures.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.